

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-AC99

présenté par

Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,
Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar,
M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	532 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	532 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	532 000 000	532 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous proposons d'annualiser les bourses des étudiants, c'est à dire de verser des bourses 12 mois sur 12 et non seulement 10 mois de l'année.

Actuellement, les bourses sont versées sur 10 mois, de septembre à juin, laissant les étudiants sans ressources pendant l'été. Cette situation est particulièrement problématique pour les étudiants les plus précaires qui se retrouvent sans aide financière pendant deux mois, alors même que leurs charges (loyer, nourriture) persistent.

Maxence, 20 ans en licence de sociologie à Montpellier témoigne dans un article publié par *Le Monde* le 9 juillet 2024 : « *Ma bourse de 179 euros par mois s'arrête de juin à septembre. En attendant, comment je fais pour payer mon loyer* ». Il enchaîne donc les postes de livreur ou de caissier durant l'été. En 2023, il travaillait dans une usine de boîtes alimentaires en plastique où il faisait les trois-huit. « *Ce monde m'était déjà familier, mon oncle et mon père bossaient à l'usine. Eux, ils vivaient ça toute l'année* ».

Pas de repos pour les étudiants : sans bourse en juillet et en août, ils sont contraints de travailler pour survivre. En 2024, durant les vacances scolaires 56 % des étudiants occupent un emploi. Parmi eux 28 % ont uniquement travaillé l'été.

Les jobs d'été soulèvent de nombreuses problématiques, comme la difficulté à trouver un logement temporaire. De plus, décrocher un contrat saisonnier reste un véritable défi. Axell, étudiante en psychologie à l'Université de Bretagne occidentale en témoigne : « *Quasi tous mes potes attendent encore des réponses. On ne trouve pas un boulot en traversant la rue, comme nous le disait le président il y a quelques années. Si j'avais plus d'argent, j'aurais fait des stages qui m'auraient permis d'explorer plusieurs facettes du métier de psychologue. Faute d'argent, c'est impossible* ».

Face aux « jobs d'été » tous les étudiants ne sont pas égaux. Choix contraints pour les étudiants boursiers pour qui c'est une réelle question de survie. Tandis que les étudiants plus aisés ont plus de libertés à choisir un job, qui sera valorisé dans leur parcours professionnel, et peuvent partir en vacances.

De plus, c'est précisément pendant l'été que de nombreuses associations de distribution alimentaire ferment leurs portes, laissant les étudiants les plus précaires sans filet de sécurité.

Il faut donc a minima permettre aux étudiants boursiers de toucher une bourse tous les mois de l'année, et non pas uniquement 10 mois sur 12 comme aujourd'hui. Le coût de cette mesure s'élèverait à 532 millions d'euros.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer 532 000 000 d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, de l'action 02 « Agence nationale de la recherche » du programme 172 vers l'action 01 « Aides directes » du programme 231. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 172 et nous appelons le Gouvernement à lever le gage.